

III

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État
dans Affaires extérieures.

Le Service Étranger des États-Unis D'Amérique

N° 205

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compléments au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de renvoyer à la note
n° 57 en date du 9 mars 1959, proposant certains arrangements relativement
au passage sur la Voie maritime du St-Laurent.

Les dispositions et conditions contenues dans cette note et le mémoire
d'annexe y annexé ainsi que le texte des pages qui y trouve sont acceptables
au Gouvernement des États-Unis qui est d'accord avec la proposition contenue
dans la note du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'effet que cette note
et cette réponse constituent l'entente entre les Gouvernements du Canada et
des États-Unis et aura force et effet à compter du premier avril 1959.

R. B. W.

Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa, 9 mars, 1959.